



Droit de préemption // vente fonds de commerce impossible

Par raymanaim, le 04/04/2012 à 13:39

Bonjour,

Je me trouve confronté à un problème que je ne souhaite à personne.

J'ai une brasserie que j'exploite en mon nom propre. A ce jour, environ 500 euros de dettes. J'avais signé un compromis de vente début Janvier, et la signature définitive prévue le 1er mars.

Mais voila, que le propriétaire des murs envoi un courrier à mon notaire qu'il preempte, et à bloqué l'argent.

A ce jour, il n'arrête pas de demander pleins de documents (factures d'achat du matériel....) Chose qu'on a donné par l'intermédiaire de mon avocat.

Mais pour l'instant pas de date de signature à l'horizon.

Ce proprio, nous avait déjà menacé courant février, qu'il nous laissera pas vendre, et qu'il fera tout pour nous emmener en procédure judiciaire (prendra beaucoup d'année), et que pendant ce temps, je DOIS rester ouvert sous peine qu'il me résilie mon bail, et la j'ai peur de tout perdre.

Depuis le 1er mars, je n'arrive plus à travailler, et ça se ressent sur mon activité, baisse du CA, manque de clients....

Mon avocat, me déconseille fortement de fermer. Mais je n'en peux plus.

Est-ce que quelqu'un peut me dire ce que je dois faire ..?.

J'avais envisager de faire une cessation d'activité, et comme ça je pourrai me retourner contre ce proprio.... ou faire un dépôt de bilan...? J'ai peur d'accumuler les dettes et ne plus pouvoir m'en sortir.

Je passe sur les détails où courant le mois de février, ce fameux propriétaire, était venu à 3 reprises, nous faire de l'harcèlement moral, et beaucoup de menaces.... Il est connu de tout le

monde ici pour sa façon d'être avec tout le monde.

Merci pour vos conseils